



Observatoire Méditerranéen de la Laïcité

15 traverse du Pinchiner-Carqueiranne

Bulletin

Octobre-Novembre 2015

SOMMAIRE

- ❖ Editorial
- ❖ Assemblée Générale
- ❖ Comité 1905
- ❖ Revue de Presse

Cotisation 10 euros/an

Versement auprès de : OML

Renelde TESSERAU, 9 bd Guynemer
83320 - CARQUEIRANNE

EDITORIAL

LA

Avec les nouvelles dispositions présentées par le Ministère de l'Education au niveau de la Laïcité, il devient nécessaire que les « paroles » soient suivies par « les actes ». Les écrits aussi. Toutes les déclarations proclamées récemment doivent s'accompagner de mesures strictes concernant les règles imposées à l'enseignement public et celles tolérées à « l'enseignement privé ».

Il est bien question de « concurrence » engagée entre les deux enseignements. Ne serait-ce qu'au niveau des résultats aux différents examens, des voyages d'études, des réseaux matériels (fournitures scolaires, livres, assurances, stages,...). Dans un tel contexte, avec l'appui ou non des élus, l'enseignement public se trouve, suivant les régions, délaissé au profit des structures privées qui ne relèvent que du choix personnel. Si le choix privé est respectable, il n'incombe pas au Trésor public d'en couvrir les frais. Sinon, tout doit être financé et, dans ces temps de déficits publics, pourquoi entretenir la dette publique avec les 7 milliards accordés chaque année au fonctionnement des établissements « privés » ?

SEPT MILLIARDS D'EUROS ! Avec les subventions des conseils régionaux, des conseils départementaux, des communes pour l'entretien et le fonctionnement des établissements privés, que devient la différence de sens entre Privé et Public ? Il en est de même pour d'autres domaines de la vie publique : les entreprises privées encaissent les bénéfices et l'Etat assure les dépenses de fonctionnement et d'investissements

LAÏCITE DES

(autoroutes, réseaux de distributions et de communications entre autres).

Voilà la grande peur des biens pensants (*) : **SOUTENIR LA LAÏCITÉ À DES FINS PRIVATIVES ET LA DÉNONCER À DES FINS SPIRITUELLES EN REFUSANT DES MESURES EN VIGUEUR DANS D'AUTRES DOMAINES POUR DES RAISONS PERSONNELLES (fin de vie, IVG notamment).**

Pourtant, valeur commune de l'État Républicain, la Laïcité n'est pas à géométrie variable. Bien au contraire, en l'adaptant à des convictions personnelles, ce bien commun bascule dans la prise en compte des communautarismes dont la mise en place, sans cesse accentuée, met en cause les fondements de la République.

La Laïcité revient en force comme garantie d'une paix sociale autant dans les esprits que dans le fonctionnement de la société française. Des exemples nationaux et internationaux en illustrent aussi la permanence : la Laïcité n'est pas une exception française. Bien au contraire. Dans tous les domaines et dans tous les États soumis à un multiculturalisme, il n'y a pas de paix sociale sans laïcité c'est à dire sans le respect des différences et sans l'acceptation d'une loi commune.

Et le premier stade de la Laïcité ne réside-t-il pas dans l'école maternelle, pour apprendre aux futurs citoyens, la richesse de la diversité et un apprentissage en commun. C'est à dire pour leur donner des RACINES ET DES AILES !

Le Comité de rédaction

(*) « La Grande peur des bien-pensants » Georges Bernanos